RESEAU DES ECOLES CONVENTIONNEES CHRIST-ROI
« R.E.C.C.R/Asbl »
Per. Juridique : F.92/47.472



PRÉSENTATION DU RÉSEAU DES ÉCOLES CONVENTIONNÉES CHRIST-ROI

Représentation Légale : 2ème Rue N°60, Q/Debonhomme,
Kinshasa/Matete-RDC,
Téléphone :(+243) 996 808 246 / 844 213 266,
E-mail : alexisbondeliesow@yahoo.fr

1. IDENTITE ET PRESENTATION GENERALE

Le Réseau des Écoles Conventionnées Christ-Roi est une structure éducative engagée dans la promotion d'une éducation de qualité, accessible et fondée sur les valeurs chrétiennes, morales, humaines et citoyennes, dirigé par son Représentant Légal en la personne de Monsieur BONDELI ESOW Alexis.



BONDELI ESOW Alexis

Représentant Légal
du Réseau des Ecoles Conventionnées Christ-Roi
R.E.C.C.R/Asbl

A travers ses établissements scolaires et ses différentes initiatives, le Réseau œuvre à offrir aux enfants et aux jeunes un cadre d'apprentissage favorable à leur épanouissement intellectuel, moral, social et professionnel.

Dans le contexte actuel marqué par l'évolution rapide des besoins éducatifs, technologiques et sociaux, le Réseau entend renforcer son offre éducative en développant des infrastructures modernes, adaptées aux exigences de l'enseignement contemporain et aux réalités des communautés bénéficiaires.

C'est dans cette perspective que le Réseau des Écoles Conventionnées Christ-Roi, en qualité de promoteur, porte *le Projet intégré de construction et d'équipement des complexes éducatifs, de formation, sanitaire, social, sportif et communautaire*, destiné à contribuer durablement à l'amélioration des conditions d'éducation, de formation, de santé et de développement communautaire.

2. VISION

La vision du Réseau des Écoles Conventionnées Christ-Roi est de contribuer à l'émergence d'une génération de jeunes instruits, compétents, responsables, autonomes et attachés aux valeurs de paix, de solidarité, d'intégrité et de respect de la dignité humaine.

Le Réseau ambitionne ainsi de participer à la construction d'un système éducatif capable de préparer les jeunes non seulement à poursuivre leurs études, mais également à s'intégrer dans la vie professionnelle, à entreprendre et à contribuer au développement de leurs communautés.

3. MISSION

La mission du Réseau consiste notamment à :

- Offrir une éducation de qualité aux enfants et aux jeunes ;
- Promouvoir une formation intégrale associant connaissances, compétences et valeurs ;
- Améliorer progressivement les infrastructures et équipements scolaires ;
- Favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication dans l'éducation ;
- Développer la formation technique et professionnelle ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat et l'autonomisation des jeunes ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires et sociales des communautés ;
- Développer des espaces favorables aux activités sportives, culturelles et communautaires ;
- Accompagner les familles et les communautés dans leurs efforts de développement.

4. VALEURS FONDAMENTALES

Les activités du Réseau reposent notamment sur les valeurs suivantes :

Éducation - Intégrité - Discipline - Excellence - Solidarité - Respect - Responsabilité - Travail - Paix - Développement Humain.

Ces valeurs constituent le socle sur lequel le Réseau entend bâtir des établissements capables de former des citoyens responsables et utiles

5. EXPERIENCE ET CAPACITE INSTITUTIONNELLE

Le Réseau des Écoles Conventionnées Christ-Roi constitue le cadre institutionnel à travers lequel le présent projet sera porté et mis en œuvre.

En tant que promoteur, le Réseau entend assurer notamment :

- L'identification des besoins prioritaires ;
- La mobilisation des bénéficiaires et des communautés ;
- La mise à disposition et/ou la sécurisation des sites destinés aux infrastructures ;
- La coordination avec les autorités compétentes ;
- Le suivi de la réalisation des infrastructures ;
- La gestion et l'exploitation des établissements réalisés ;
- La mobilisation et la supervision du personnel éducatif et administratif ;
- Le suivi de la qualité des services offerts ;
- La production des rapports destinés aux partenaires financiers.

Cette organisation vise à garantir une gestion transparente, responsable et durable des investissements mobilisés dans le cadre du projet.

6. LE RESEAU COMME PROMOTEUR DU PROJET INTEGRE

Le choix du Réseau des Écoles Conventionnées Christ-Roi comme promoteur repose sur sa vocation éducative et sociale ainsi que sur sa volonté de développer une approche intégrée du développement humain.

Le projet ne se limite donc pas à la construction d'écoles. Il propose la création de véritables complexes éducatifs et communautaires, regroupant plusieurs services complémentaires.

Selon les besoins et les possibilités de financement, ces complexes pourront notamment comprendre :

- Des écoles maternelles et primaires ;
- Des établissements d'enseignement secondaire ;
- Des instituts des métiers ;
- Des centres de formation professionnelle ;
- Des laboratoires scientifiques et techniques ;
- Des ateliers pratiques ;
- Des bibliothèques et espaces numériques ;
- Des cliniques ou structures sanitaires ;
- Des espaces d'accueil des maisons et d'accompagnement social pour personnes âgées ;
- Des orphelinats ou structures de protection de l'enfance ;
- Des infrastructures sportives ;
- Des espaces culturels et communautaires ;
- Des restaurants ou espaces de restauration ;
- Des espaces administratifs et de services.

7. ENGAGEMENT ENVERS LES PARTENAIRES FINANCIERS

Le Réseau des Écoles Conventionnées Christ-Roi reconnaît que la réussite d'un projet de cette envergure repose sur une collaboration étroite avec les partenaires techniques et financiers.

A ce titre, le promoteur s'engage à mettre en place un mécanisme de gouvernance permettant notamment :

- Une utilisation transparente des ressources mobilisées ;
- Une gestion rigoureuse des financements ;
- Un système de suivi-évaluation des activités ;
- Une comptabilité permettant la traçabilité des dépenses ;
- La production régulière de rapports financiers et techniques ;
- Le respect des conventions conclues avec les partenaires ;
- La mise en place de mécanismes de contrôle interne ;
- La pérennisation des infrastructures et équipements financés.

Le Réseau est également disposé à travailler avec des cabinets d'audit, bureaux d'études, experts indépendants et structures de contrôle désignés conformément aux exigences des partenaires financiers.

8. ENGAGEMENT POUR LA PERENNISATION DU PROJET

La pérennisation constitue un élément central du projet.

Les infrastructures réalisées ne seront pas considérées uniquement comme des investissements immobiliers, mais comme des actifs éducatifs et sociaux destinés à produire des services durables au profit des communautés.

Le modèle de fonctionnement prévoit notamment que les recettes générées par les activités éducatives et certaines prestations autorisées puissent contribuer progressivement à couvrir :

- Les charges de fonctionnement ;
- La rémunération du personnel ;
- L'entretien et la maintenance des infrastructures ;
- Le renouvellement des équipements ;
- Les activités pédagogiques ;
- Les dépenses administratives ;
- Les obligations financières liées au financement initial, selon les conditions convenues avec les partenaires.

Cette approche vise à réduire la dépendance permanente vis-à-vis des financements extérieurs et à assurer la continuité des services.

9. ENGAGEMENT SOCIAL DU PROMOTEUR

Au-delà de sa vocation éducative, le Réseau entend inscrire son action dans une démarche de responsabilité sociale et de développement communautaire.

Une attention particulière pourra être accordée aux :

- Enfants issus de familles vulnérables ;
- Orphelins ;
- Jeunes sans qualification professionnelle ;
- Personnes vivant dans des conditions sociales difficiles ;
- Personnes âgées nécessitant un accompagnement ;
- Jeunes filles et garçons ayant besoin d'opportunités de formation ;

- Communautés insuffisamment desservies en infrastructures éducatives et sociales.

Le projet entend ainsi associer investissement éducatif, inclusion

10. INTERET DU PARTENARIAT AVEC LES BAILLEURS ET INVESTISSEURS

Le Réseau des Écoles Conventionnées Christ-Roi souhaite établir avec les partenaires financiers une relation fondée sur la transparence, la responsabilité, la confiance et la recherche d'un impact durable.

Le partenariat recherché peut prendre différentes formes, notamment :

- Financement concessionnel ;
- Prêt à taux préférentiel ;
- Financement sans intérêt ;
- Don ou subvention ;
- Partenariat public-privé ;
- Financement mixte ;
- Financement par tranches selon l'avancement des travaux ;
- Accompagnement technique et institutionnel.

Pour les partenaires, l'intérêt du projet réside notamment dans son potentiel à générer un impact social mesurable, à travers la construction d'infrastructures, la création d'emplois, l'amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, ainsi que le renforcement des services sociaux et sanitaires.

11. CAPACITE DE COLLABORATION ET DE GOUVERNANCE

Afin de rassurer les partenaires financiers sur la bonne exécution du projet, le promoteur prévoit une organisation reposant sur une coordination nationale, provinciales et locales.

Cette organisation aura notamment pour responsabilités :

Au niveau stratégique :

- Orientation générale du projet ;
- Relations avec les partenaires ;
- Mobilisation des financements ;
- Validation des plans et budgets.

Au niveau opérationnel :

- Planification des activités ;
- Coordination des travaux ;
- Suivi des acquisitions ;
- Contrôle de l'exécution ;
- Suivi-évaluation.

Au niveau financier :

- Gestion budgétaire ;
- Contrôle des décaissements ;
- Comptabilité ;
- Rapports financiers ;
- Audit.

Cette architecture permettra de séparer les fonctions de décision, d'exécution et de contrôle.

12. ENGAGEMENT DU PROMOTEUR

A travers le présent projet, le Réseau des Écoles Conventionnées Christ-Roi réaffirme son engagement à contribuer à la transformation durable du secteur éducatif et au développement des communautés.

Le promoteur est disposé à travailler en partenariat avec les institutions publiques, les organisations internationales, les banques, les fonds d'investissement à impact, les fondations, les ONG, les agences de coopération et tout autre partenaire intéressé par le financement d'infrastructures éducatives et sociales durables.

Le Réseau considère ce projet comme une opportunité de mettre en place un modèle intégré d'éducation et de développement communautaire, susceptible d'être progressivement étendu à plusieurs territoires et provinces.

13. CONCLUSION

Le Réseau des Écoles Conventionnées Christ-Roi, en sa qualité de promoteur, se positionne comme un porteur institutionnel du présent projet intégré, avec l'ambition de transformer les investissements mobilisés en infrastructures et services directement utiles aux populations.

Le partenariat recherché auprès des bailleurs et investisseurs vise donc à établir une coopération durable permettant de financer, réaliser, exploiter et maintenir des infrastructures modernes au service de l'éducation, de la formation, de la santé, de la protection sociale, du sport et du développement communautaire.

A travers cette initiative, le promoteur souhaite contribuer à faire de l'éducation un véritable levier de développement humain, d'autonomisation des jeunes et de transformation durable des communautés.